



Ottawa, le **03 MAI 2024**

N° 0429 /24/ACIC.6/SE/BAM

NOTE D'INFORMATION
(ATTRIBUTION DES BOURSES D'ETUDES-2024-2025)

L'Ambassade de Côte d'Ivoire au Canada informe les étudiantes et étudiants ivoiriens de l'ouverture de la session d'attribution des bourses hors Côte d'Ivoire du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique au titre de l'année universitaire 2024-2025, du **jeudi 11 avril 2024 et ce, jusqu'au vendredi 07 juin 2024**.

A cet effet, l'attribution des bourses hors Côte d'Ivoire au titre de l'année universitaire 2024-2025 est octroyée pour des études de Master et de Doctorat.

Ainsi, dans le but de permettre le traitement adéquat des dossiers, l'étudiant (ou l'étudiante) est ainsi invité(e) à prendre impérativement toutes les dispositions diligentes à l'effet de :

1. Formuler la demande de bourse à partir du site internet mis à disposition : www.dob-mesrs.ci/ ;
Le dossier d'inscription devra comprendre les pièces suivantes :
 - Une fiche d'inscription en ligne à renseigner et à imprimer ;
 - Une demande manuscrite adressée à Monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
 - Un extrait d'acte de naissance datant de moins d'un an ;
 - Un certificat de nationalité ivoirienne datant de moins d'un an ;
 - Un cursus scolaire détaillé année par année à partir du baccalauréat jusqu'aux études envisagées en 2024-2025 ;
 - Une photocopie certifiée des attestations de réussite et relevés de notes des différentes années d'études depuis l'obtention du Baccalauréat jusqu'au niveau d'études actuel ;
 - Une photocopie de la carte d'étudiant de l'année universitaire 2023-2024 ;
 - Un rapport de suivi de thèse pour les doctorants ;
 - Une attestation d'inscription ou de préinscription dans un établissement d'enseignement supérieur à l'étranger pour l'année universitaire 2024-2025.
2. Le dépôt des dossiers a débuté depuis le 15 avril et ce, jusqu'au 17 juin 2024, dans les locaux de la Direction de l'Orientation et des Bourses (DOB), sise au Plateau, Immeuble Noguès, 1^{er} étage, auprès de la cellule contrôle, suivi et contentieux de la Sous-direction des Bourses d'études Hors Côte d'Ivoire (Porte 40) ;
3. Faire parvenir, le cas échéant, les résultats de fin d'année, pour complément de dossier.

La date limite pour l'accomplissement de ce processus est fixée au **vendredi 28 juin 2024, délai de rigueur**.

Il reste entendu que le strict respect de cette échéance devrait permettre à la Commission nationale d'attribution de bourses (session 2024) de débiter ses travaux le **16 juillet 2024**.

L'Ambassade, tout en restant à leur écoute, espère pouvoir compter sur la pleine coopération de l'ensemble des étudiantes et étudiants.

